



DDT /SPGE / PG
23, rue Bourgmayer
01 000 BOURG-EN-BRESSE

Le 25 janvier 2022,

Objet : Avis Commission Locale de l'Eau de la basse vallée de l'Ain

Dossier : Dossier de Porter à Connaissance concernant la mise en conformité écologique de l'aménagement hydroélectrique de Neuville-sur-Ain / volet dévalaison (Société Hydro-Neuville sur Ain)

Affaire suivie par : Esteban LESANT, Assistant projet du SAGE

Madame, Monsieur,

Au vu des délais impartis pour la consultation du dossier de porter à connaissance de la mise en conformité écologique de l'aménagement hydroélectrique de Neuville-sur-Ain (volet montaison), il n'a pas été possible de réunir la Commission Locale de l'eau, ni même son bureau. Par délégation, le présent avis est signé par le Président de la CLE de la basse vallée de l'Ain.

Les observations du secrétariat technique de la Commission Locale de l'Eau sont indiquées ci-après :

- Le projet n'est pas incompatible avec le PAGD du SAGE basse vallée de l'Ain. La demande est en lien avec les thèmes 2 (gestion quantitative des eaux souterraines et superficielles), 4 (qualité des eaux souterraines), 5 (qualité des eaux superficielles), 6 (préservation des milieux naturels et espèces associées) et 7 (faune piscicole) du SAGE de la basse vallée de l'Ain ;
- Le projet est conforme au volet réglementaire du SAGE ;
- Les détails des observations et des interrogations sont précisés dans le tableau d'analyse technique ci-joint.

Considérant les éléments du dossier au regard des enjeux du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain, des dispositions du PAGD et des règles du règlement, un avis favorable est émis concernant ce dossier. Cependant, cet avis reste sous réserve que le pétitionnaire puisse démontrer que le projet n'a pas d'impact négatif significatif sur les zones de frayères identifiées au SAGE BVA présentes autour de la microcentrale.

Globalement, ce projet qui concerne la réalisation de travaux d'amélioration de la continuité écologique (volet dévalaison) au niveau de l'aménagement hydroélectrique de Neuville-sur-Ain sur la rivière d'Ain contribue notamment à l'objectif 3 du thème 6 du SAGE, à savoir « Maintenir ou restaurer la continuité biologique et sédimentaire sur la basse rivière d'Ain et tous ses affluents ».

Les remarques suivantes ont été formulées :

Thème 2 « Gestion quantitative des eaux souterraines et superficielles »

- Il est demandé au pétitionnaire de veiller à la bonne restitution du débit réservé en aval de l'ouvrage de Neuville-sur-Ain

Thèmes 4 « Gestion qualitative des eaux souterraines » et 5 « Gestion qualitative des eaux superficielles »

- Il est souligné l'importance des mesures particulières prévues par le pétitionnaire qui seront imposées aux entreprises pour prévenir tout risque de pollution des eaux superficielles et souterraines pendant la phase travaux. Ces mesures doivent garantir la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines. Il sera tout aussi important de mettre en place un suivi de la bonne application de ces mesures pendant la phase travaux. Il est également demandé au pétitionnaire de mettre en place toutes les mesures nécessaires lors de la remise en état du site pour ne pas compromettre la qualité des eaux sur le court, moyen et long terme.

- Les laitances de béton frais devront être récupérées et évacuées pour éviter tout risque de pollution accidentelle.

- La présence d'un périmètre de protection immédiat (moins de 200 m des travaux) en rive gauche est notifié. L'utilisation d'huile biodégradable pendant la phase travaux ainsi que la mise en place d'un suivi de la qualité des eaux du captage est recommandé.

- Une zone stratégique pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de niveau 3 se trouvant à 400m en aval de la micro-centrale est susceptible d'être dégradée par une potentielle pollution accidentelle dû aux travaux. Une attention particulière est demandée vis-à-vis de cet enjeu majeur du SAGE BVA.

Thème 6 : Préservation des milieux naturels et espèces associées

Le site d'étude est intégré en totalité dans le périmètre d'une zone humide prioritaire (ref : 01ZH1628 – Rivière d'Ain) mais également dans le périmètre des Brotteaux qui sont deux enjeux du SAGE BVA.

Il est demandé que les travaux soient réalisés de manière à respecter les équilibres biologiques et à limiter au maximum les nuisances en respectant strictement l'emprise prévue des aménagements.

- Le SAGE mentionne de lutter contre les espèces envahissantes notamment les plus agressives telles que la Renouée du Japon et l'Ailanthé en évitant les coupes à blanc et en respectant le stade arbustif. C'est pourquoi, il est demandé au pétitionnaire de s'assurer que les engins et outils utilisés pendant la phase travaux soient nettoyés au préalable afin de ne pas disséminer d'espèces invasives (Renouée du Japon, Ambroisie).

Thème 7 : Faune piscicole

- Au titre de la disposition 6-02 « Préserver les milieux naturels prioritaires identifiés par la CLE », le SAGE identifie notamment comme milieux naturels prioritaires les frayères situées au pied des seuils des microcentrales hydroélectriques situées sur la rivière d'Ain. Une stricte préservation de ces milieux naturels vis-à-vis de tout aménagement, infrastructure ou urbanisation pouvant porter atteinte à ces milieux de manière significative est préconisée par le SAGE. Le dossier de porter à connaissance mentionne qu'en amont du barrage et en aval de la passe à poissons, les habitats ne sont pas favorables au frai des différentes espèces présentes (Truite fario, Lamproie de Planer, Chabot, Vandoise, Ombre commun, Brochet). Cependant, les rapports du bureau d'études ECOTEC concernant les suivis de frayères réalisés de 2014 à 2019 indiquent à plusieurs reprises, tout comme le SAGE basse vallée de l'Ain, la présence de frayères au niveau du site de Neuville-sur-Ain. Il est de ce fait demandé au pétitionnaire même si les surfaces potentielles restent limitées et inférieures à 200 m², de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter au maximum tout impact négatif sur ces zones potentielles de fraie.

- Il serait intéressant que le pétitionnaire précise dans le rapport la fréquence des campagnes d'entretien de la passe à poissons, l'identité du responsable de ces actions d'entretien mais également si la possibilité d'un suivi du bon fonctionnement de cette passe à poissons est envisagée. Par ailleurs, il aurait aussi été intéressant de disposer de vues en plan et en travers de la passe à poisson retenue.

Restant à votre disposition pour de plus amples informations, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mon profond respect.

Le Président de la CLE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain SICARD', written over a horizontal line.

Alain SICARD